

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **13 janvier 2020**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Michel Bélisle
Siège No 3 François Fréchette	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2020-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 13 JANVIER 2020

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 2 décembre 2019
- 4 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire - Taxation 2020 - 9 décembre 2019
- 5 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire - Budget 2020 - 9 décembre 2019

Conseil

- 6 Comité de gestion municipale

Administration

- 7 Adoption des comptes à payer - Décembre 2019
- 8 Liste incompressibles 2020
- 9 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un total de plus de 25 000 \$
- 10 Dépôt du rapport 2019 concernant l'application du règlement 733-19 concernant la gestion contractuelle
- 11 Adoption règl. 746-19 - Amendement règl. zonage
- 12 Adoption règl. 747-19 - Amendement règl. zonage
- 13 Adoption second projet règl. 748-19 - Amendement règl. zonage
- 14 Remboursement client au crédit
- 15 Journées de la persévérance scolaire 2020
- 16 Réforme de la fiscalité agricole
- 17 Centre d'écoute et de prévention suicide Drummond - 5 à 7 pour la vie

- 18 ADMQ - Renouvellement cotisation 2020
- 19 Emprunt temporaire

Sécurité incendie

- 20 Achat Janvier 2020
- 21 Préventionniste
- 22 Confirmation d'embauche - Sébastien Lévesque et Kevin Poudrier
- 23 Formation Pompier 1 - Sébastien Lévesque et Kevin Poudrier

Voirie

- 24 Vente de la boîte à sel
- 25 Mack rouge - ouverture enveloppes
- 26 Réparation porte garage
- 27 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Hygiène du milieu

- 28 RGMR - adoption budget 2020
- 29 OMH - Adoption budget 2019 révisé

Urbanisme et zonage

Loisirs et culture

- 30 Subvention mi-annuel loisirs - Activités d'hiver
- 31 Protocole d'entente - Maison de la Culture de L'Avenir
- 32 Partenaire 12-18 - Contribution 2020
- 33 Demande d'aide financière - Journée du patrimoine

Général

Varia :

- 34 **Correspondance**
- 35 **Période à l'assistance**
- 36 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-003

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE – TAXATION 2020 – 9 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire – Taxation 2020 du 9 décembre 2019, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-004

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE – BUDGET 2020 – 9 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire – Budget 2020 du 9 décembre 2019, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

R 2020-01-005

6. COMITÉ DE GESTION MUNICIPAL

ATTENDU QUE des comités de gestion municipale sont établis au sein du conseil afin d'étudier les divers dossiers ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les personnes siégeant sur les différents comités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu que les comités de gestion municipale soient établis au sein du conseil selon la liste ci-dessous. Il est aussi résolu que le maire soit délégué d'office sur tous les comités et se réserve le droit de remanier les membres siégeant sur les différents comités.

1. Comité de gestion du personnel

Le conseiller Pierre Lavallée, Jean Parenteau maire

Mandat : Étudier toute demande relative au personnel à l'emploi de la municipalité en provenance des citoyens ou du personnel lui-même. Participer aux évaluations annuelles. Établir les besoins en personnel, faire les entrevues de sélection et faire les recommandations au Conseil.

2. Comité de sécurité publique : Service incendie

La conseillère Julie Gagnon, le conseiller Pierre Lavallée.

Mandat : Étudier tout problème susceptible de mettre en danger la sécurité des citoyens, rencontrer les pompiers au besoin et faire les recommandations au conseil.

3. Comité de voirie

Le conseiller Martin Bahl, le conseiller Mike Drouin

Mandat : Étudier tout projet ou plainte relativement à l'entretien, la réfection ou la construction du réseau routier municipal, et dans tous les cas, faire les recommandations au conseil.

4. Comité de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Jean Parenteau maire, le conseiller Pierre Lavallée substitut

Mandat : Assister aux réunions du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, étudier tout projet relatif à la gestion des déchets et faire les recommandations au conseil municipal.

5. Comité d'aménagement du territoire (CCU)

Le conseiller Martin Bahl

Mandat : Étudier toute demande de modifications aux règlements d'urbanisme ou au plan d'aménagement. Étudier tout projet de développement domiciliaire. Faire les recommandations au Conseil.

6. Comité de l'Office municipal d'Habitation
Le conseiller François Fréchette

Mandat : Assister aux réunions du conseil d'administration, présenter tout projet ou demande et faire les recommandations au Conseil.

7. Déléguée au conseil d'administration des loisirs de L'Avenir
La conseillère Julie Gagnon

Mandat: Assister aux réunions du CA des loisirs, présenter tout projet ou demande et faire les recommandations au Conseil.

8. Délégué au conseil d'administration de la Maison de la culture.
Le conseiller Michel Bélisle, le maire Jean Parenteau

Mandat : Assister aux réunions du CA, présenter tout projet ou demande et faire les recommandations au Conseil.

- 9. Maire suppléant : le conseiller Pierre Lavallée.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

R 2020-01-006

7. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2019, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-007

8. Liste des incompressibles 2020

ATTENDU QUE des dépenses sont à payer tout au long de l'année, pour différentes factures, versements ou contributions financières dont le fournisseur, la périodicité ou la date de paiement ainsi que le montant à payer sont déjà connus en début d'année ;

ATTENDU QUE ces sommes sont décrites dans le tableau ci-bas :

Fournisseurs	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
Fabrique	7 665.00 \$			
SPAD				
Biblio			2 667.00 \$	
MRC Drummond	13 405.73 \$	6 475.33 \$	6 475.33 \$	6 475.33 \$
RGMR du Bas St-François	9 188.13 \$	9 188.13 \$	9 188.13 \$	9 188.13 \$
ACISQ				

CPU Service				
Éditions juridiques FD	404.04 \$			
FQM	1 728.69 \$			
Infotech (contrat de soutien 2020)	5 622.28 \$			
PG solutions	1 483.18 \$			
Assurances MMQ	29 354.00 \$			
TOTAL	68 851.05 \$	15 663.46 \$	18 330.46 \$	15 663.46 \$

Fournisseurs	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Fabrique	7 665.00 \$			
SPAD				
Biblio	2 667.00 \$			
MRC Drummond	6 475.33 \$	6 475.33 \$	6 475.33 \$	6 475.33 \$
RGMR du Bas St-François	9 188.13 \$	9 188.13 \$	9 188.12 \$	9 188.12 \$
ACISQ				
CPU Service				
Éditions juridiques FD				
FQM				
Infotech (contrat de soutien 2020)				
PG solutions				
Assurances MMQ				
TOTAL	25 995.46 \$	15 663.46 \$	15 663.45 \$	15 663.45 \$

Fournisseurs	SEPT.	OCT	NOV	DÉC
Fabrique	7 665.00 \$			
SPAD				
Biblio	2 666.00 \$			
MRC Drummond	6 475.33 \$	6 475.33 \$	6 475.33 \$	
RGMR du Bas St-François	9 188.12 \$	9 188.12 \$	9 188.12 \$	9 188.12 \$
ACISQ				
CPU Service				
Éditions juridiques FD				
FQM				

Infotech (contrat de soutien 2020)				
PG solutions				
Assurances MMQ				
TOTAL	25 994.45 \$	15 663.45 \$	15 663.45 \$	9 188.12 \$

Fournisseurs	TOTAL
Fabrique	22 995.00 \$
SPAD	- \$
Biblio	8 000.00 \$
MRC Drummond	78 159.03 \$
RGMR du Bas St-François	110 257.50 \$
ACISQ	- \$
CPU Service	- \$
Éditions juridiques FD	404.04 \$
FQM	1 728.69 \$
Infotech (contrat de soutien 2020)	5 622.28 \$
PG solutions	1 483.18 \$
Assurances MMQ	29 354.00 \$
TOTAL	258 003.72 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à effectuer le paiement des dépenses décrites au tableau ci-haut pour l'année 2020, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ POUR UN TOTAL DE PLUS DE 25 000 \$

La directrice générale, Mme Suzie Lemire, dépose au présent conseil la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un total de plus de 25 000 \$. Cette liste sera publiée sur le site web de la municipalité.

10. DÉPÔT DU RAPPORT 2019 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 733-19 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

La directrice générale, Mme Suzie Lemire, dépose au présent conseil le rapport 2019 concernant l'application du règlement 733-19 concernant la gestion contractuelle.

R 2020-01-008

11. ADOPTION RÈGL. 746-19 – AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L’Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, de modifier son règlement de zonage 654-12 ;

ATTENDU QU’IL est souhaitable de créer une nouvelle zone C à même une partie de la zone H5 et une partie de la zone C1 pour mieux établir les usages permis dans cette partie de territoire;

ATTENDU QU’IL est souhaitable d’établir des normes d’apparence et d’aménagement spécifiques dans la zone H5 pour les bâtiments principaux et les garages, de manière à favoriser un développement de plus grande qualité ;

ATTENDU QU’IL est souhaitable de permettre sur l’ensemble du territoire, un matériau de parement extérieur additionnel pour la façade avant et pour l’ensemble du bâtiment ;

ATTENDU QU’un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 novembre 2019, par la conseillère Julie Gagnon ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 4 novembre 2019 ;

ATTENDU la tenue de l’assemblée publique de consultation le 2 décembre 2019 ;

ATTENDU l’adoption du second projet de règlement le 2 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d’adopter le règlement d’amendement no. 746-19 sans changement, modifiant le règlement de lotissement no. 654-12 et qu’il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L’annexe A de ce règlement de zonage no 654-12 de la municipalité de l’Avenir, concernant le plan de zonage, est modifiée comme suit :

- a) En créant une nouvelle zone C10 à même une partie de la zone H5 et une partie de la zone C1. Le tout, comme il est montré sur le plan joint en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante ;

Article 3: L’annexe B de ce règlement de zonage, concernant la grille des usages et normes, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans la grille représentant la zone H5, dans la case correspondante à la « superficie de plancher minimum (m²) », la note « (1) » en exposant ;

- b) En remplaçant dans la grille représentant la zone H5, dans la case correspondante à la ligne « superficie de plancher minimum (m²) » et à la colonne « 1 », la norme « 38 » par la norme « 75 » ;
- c) En ajoutant dans la grille représentant la zone H5, dans la case correspondante à la ligne « marge de recul avant (m) » et dans la colonne « 1 », la note « (2) » à la suite de la norme « 6 » ;
- d) En ajoutant dans la grille représentant la zone H5, dans la section « Notes », les notes (1) et (2) qui se lisent comme suit :

« (1) Malgré cette norme de superficie de plancher minimum, il est exigé une superficie de bâtiment minimale (surface de projection horizontale d'un bâtiment sur le sol) dans cette zone.

(2) En plus de cette marge de recul avant minimale, il est exigé une marge de recul avant maximale de 10 m. » ;

- e) En ajoutant une nouvelle grille représentant la nouvelle zone C10 et en établissant les usages permis et les normes d'implantation. Le tout, comme il est montré dans la grille jointe en annexe II du présent règlement pour en faire partie intégrante ;

Article 4: L'article 5.4.2 de ce règlement de zonage, concernant les garages, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant à la fin du paragraphe a) du 1^{er} alinéa, la phrase suivante :

« De plus, dans la zone H5, le garage annexé au bâtiment principal ou détaché du bâtiment principal, doit avoir une toiture du même type et de même pente que la toiture du bâtiment principal. » ;

Article 5: L'article 5.10 de ce règlement de zonage, concernant les aménagements extérieurs, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant dans le paragraphe a), un alinéa à la fin qui se lit comme suit :

« De plus, dans la zone H5, il doit être aménagé le long de la façade avant du bâtiment, à l'exception de l'espace réservé pour accéder aux portes (escalier, porte d'entrée, porte de garage), une plate-bande végétale d'une profondeur d'au moins 1 m calculé par rapport au mur avant du bâtiment, devant incorporer des arbustes et des plantes à fleurs (vivaces ou annuelles). » ;

Article 6: L'article 5.14.1 de ce règlement de zonage, concernant les matériaux de revêtement extérieur autorisés, est modifié comme suit :

a) En ajoutant un paragraphe c au 1^{er} alinéa qui se lit comme suit :

« c) Pour les habitations de la zone H5, seuls des matériaux de la classe I sont autorisés sur la façade principale (façade avant). » ;

Article 7: L'article 5.14.2 de ce règlement de zonage, concernant le nombre de matériaux de revêtement extérieur autorisés, est modifié comme suit :

a) En remplaçant dans le 1^{er} alinéa qui se lit : « Un maximum de trois (3) matériaux est permis pour le revêtement extérieur d'un bâtiment résidentiel. », le nombre « trois (3) » par le nombre « quatre (4) » ;

Article 8: L'article 5.14.3 de ce règlement de zonage, concernant les matériaux de revêtement extérieur de la façade principale, est modifié comme suit :

a) En remplaçant dans le 1^{er} alinéa, qui se lit comme suit : « Un maximum de deux (2) matériaux est autorisé sur la façade principale d'un bâtiment résidentiel. », le nombre « deux (2) » par le nombre « trois (3) » ;

Article 9: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-009

12. ADOPTION RÈGL. 747-19 – AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage 654-12 ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable de permettre l'implantation de garage privé résidentiel détaché en cour avant, dans la zone ID8 (îlot déstructuré en zone verte, 7^e Rang) ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable de réduire la marge avant minimale dans la zone ID8, de 12 mètres à 7 mètres ;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 novembre 2019, par le conseiller Pierre Lavallée ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 4 novembre 2019 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 2 décembre 2019 ;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement le 2 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'adopter le règlement d'amendement no. 747-19 sans changement, modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'annexe B de ce règlement de zonage no 654-12 de la municipalité de l'Avenir, concernant la grille des usages et normes, est modifiée comme suit :

- a) En remplaçant dans la grille représentant la zone ID8, dans les cases correspondantes à la ligne « Marge de recul avant (m) » et aux colonnes « 1 », « 2 », « 3 » et « 4 » représentant les différents usages permis dans cette zone ID8, la norme « 12 » par la norme « 7 »;
- b) En ajoutant dans la grille représentant la zone ID8, dans les cases correspondantes à la ligne « Autres normes spéciales » et aux colonnes « 2 » et « 4 », représentant respectivement les usages « Habitation unifamiliale (h1) » et « Habitation unifamiliale chalet (h5) », la référence « 9.3 ». Cette référence à l'article 9.3 du règlement de zonage vient permettre l'implantation d'un garage privé détaché dans la cour avant, sous réserve du respect de la marge avant minimale prescrite pour le bâtiment principal.

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-010

13. ADOPTION SECOND PROJET RÉGL. 748-19 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage 654-12 ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable de permettre la location à court terme (31 jours et moins) d'une habitation unifamiliale dans la zone A4, sous réserve de certaines exigences ;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 décembre 2019, par le conseiller le conseiller Pierre Lavallée ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 2 décembre 2019 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 13 janvier 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'adopter le seconde projet de règlement d'amendement no. 748-19 (sans changement), modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'article 6.1.3.1 de ce règlement de zonage no 654-12, concernant un usage additionnel à un usage du groupe d'usages « Habitation (H) » autorisé dans une zone dont le type de zone est « Agricole dynamique (A) », « Agricole dynamique de protection (AP) », « Agricole viable (AV) », « Agricole viable de protection (AVP) » ou « llots déstructuré (ID) », est modifié comme suit :

- a) En remplaçant au 1^{er} alinéa et au paragraphe f) qui se lit « location à court terme (31 jours et moins) d'une habitation unifamiliale (aussi appelé résidence de tourisme), pour la zone ID1 seulement », les mots « pour la zone ID1 seulement » par les mots « pour les zones ID1 et A4 seulement » ;

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-011

14. REMBOURSEMENT CLIENT AU CRÉDIT

ATTENDU QUE la demande du client # 1121 pour le remboursement du crédit à son compte au montant de 63.60 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que la municipalité rembourse le montant de 63.60 \$ au client # 1121.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-012

15. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et moins jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

ATTENDU QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste

d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et moins jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu que la municipalité de L'Avenir appuie les Journées de la persévérance scolaire 2020. Lors des Journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-013

16. RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE

ATTENDU le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no. 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

ATTENDU QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole ;

ATTENDU QUE le projet de loi aurait un impact direct important sur les finances des municipalités ;

ATTENDU QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale ;

ATTENDU QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux ;

ATTENDU QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables ;

ATTENDU QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle ;

ATTENDU QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec ;

ATTENDU QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que la municipalité de L'Avenir :

- Exprime son désaccord avec le projet de loi no. 48 dans sa forme actuelle ;
- Demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole.

Il est aussi résolu de transmettre copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-014

17. CENTRE D'ÉCOUTE ET DE PRÉVENTION SUICIDE DRUMMOND – 5 À 7 POUR LA VIE

ATTENDU QUE le Ceps (Centre d'écoute et prévention suicide) Drummond est un organisme sans but lucratif qui intervient en écoute et en prévention du suicide en apportant réconfort et accompagnement aux personnes qui vivent de la détresse psychologique ;

ATTENDU QUE le Ceps organise le 13^e 5 à 7 pour la vie qui se déroulera le 10 juin 2020, à la Cour du Baron de St-Cyrille-de-Wendover, sous la présidence de M. Rock Moisan ;

ATTENDU QUE cet évènement vise à amasser 100 000 \$ afin de continuer à offrir et maintenir gratuitement des services à la population de la MRC de Drummond ;

ATTENDU QUE le Ceps sollicite donc une aide financière en contribuant financièrement à l'évènement ou en achetant des billets au coût de 125 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu que la Municipalité offre une aide financière de 150 \$ au Ceps Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-015

18. ADMQ – RENOUELEMENT COTISATION 2020

ATTENDU QUE la cotisation 2020 à l'ADMQ (Association des Directeurs municipaux du Québec) est à renouveler au 1^{er} janvier 2020 pour une somme de 477 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU'il y lieu d'adhérer à l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle au montant de 375 \$ taxes incluse pour le poste de directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de renouveler la cotisation 2020 ainsi que l'assurance cautionnement de l'ADMQ pour le poste de la directrice générale, au montant total de 923.43 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-016

19. EMPRUNT TEMPORAIRE

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 1093.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt ;

ATTENDU QUE la Municipalité a décrété, par son règlement 745-19, un emprunt de 363 602 \$ pour la construction d'un égout domestique et la réalisation de travaux de voirie pour un développement domiciliaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de procéder à un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Chênes au montant prévu au règlement 745-19 de 363 602 \$ pour la construction d'un égout domestique et la réalisation de travaux de voirie pour un développement domiciliaire. Il est aussi résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire, et Mme Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseiller Mike Drouin se retire de la table de délibération.

R 2020-01-017

20. ACHATS JANVIER 2020

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour janvier 2020

	Coût unit.	Qté	Total
02-220-00-525 Réparation camion pompe (maintenance valves)	1 200.00 \$	1	1 200.00 \$
02-220-00-723 Boîte à clé - point d'eau	100.00 \$	1	100.00 \$
02-220-00-725 Bouteille cylindre - premiers soins	165.00 \$	1	165.00 \$
	Total de la demande		1 465.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 1 465 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-018

21. PRÉVENTIONNISTE

ATTENDU QUE le directeur incendie, M. Luc Côté, soumet au conseil la possibilité de faire travailler le préventionniste, M. Frédéric Demers, deux jours semaine au lieu d'une journée semaine et d'augmenter les tâches de celui-ci ;

ATTENDU les modifications récentes aux tâches administratives avec la nomination de M. Gilles Pérusse au poste de lieutenant administratif ;

ATTENDU QUE le budget 2020 prévoit l'embauche du préventionniste 1 jour par semaine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de conserver l'horaire du préventionniste, M. Frédérick Demers, à une journée par semaine et de confirmer ses tâches aux visites de prévention pour les risques très élevés, élevés et moyens ainsi qu'à l'élaboration des plans d'intervention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-019

22. CONFIRMATION D'EMBAUCHE – SÉBASTIEN LÉVESQUE ET KEVIN POUDRIER

ATTENDU QUE la période de probation de M. Sébastien Lévesque est maintenant terminée et que celle de M. Kevin Poudrier le sera sous peu ;

ATTENDU QUE le directeur incendie, M. Luc Côté, recommande l'embauche définitive de M. Lévesque et de M. Poudrier puisque ceux-ci se distinguent par leurs implications et leurs intérêts par rapport leur fonction de pompier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de confirmer l'embauche des pompiers Sébastien Lévesque et Kevin Poudrier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-020

23. FORMATION POMPIER 1 – SÉBASTIEN LÉVESQUE ET KEVIN POUDRIER

ATTENDU QU'il y a lieu de former les pompiers Sébastien Lévesque et Kevin Poudrier ;

ATTENDU QUE la formation Pompier 1 débutera le 2 février prochain à Danville ;

ATTENDU le coût de formation à 5 600 \$ par personne pour la formation complète se terminant en juin 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser l'inscription de M. Sébastien Lévesque et M. Kevin Poudrier à la formation Pompier 1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Mike Drouin se rassoit à la table de délibération.

VOIRIE

R 2020-01-021

24. VENTE DE LA BOÎTE À SEL

ATTENDU la municipalité a mis la boîte à sel en vente ;

ATTENDU QU'Équipement Gilles Beauchemin en a fait l'acquisition pour un montant de 4 000 \$;

ATTENDU qu'Équipement Gilles Beauchemin a remis un dépôt en argent de 1 000 \$ et un chèque certifié au montant de 3 599 \$ croyant la vente taxable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser la vente de la boîte à sel au montant de 4 000 \$ à Équipement Gilles Beauchemin. Il est aussi résolu de faire un chèque au montant de 599\$ à Équipement Gilles Beauchemin pour le montant payé en trop.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-022

25. MACK ROUGE – OUVERTURE ENVELOPPES

ATTENDU QUE la municipalité a mis en vente le camion Mack Rouge avec une mise de départ au montant de 12 000 \$;

ATTENDU QUE deux offres ont été faites à la municipalité :

- Excavation Normand Houle Inc. : 12 750 \$;
- Marc Trudel : 8 680.61 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu que la municipalité vende le camion Mack Rouge à Excavation Normand Houle Inc. pour un montant de 12 750 \$ et ce sans garantie, tel que vu, aux risques et périls de l'acheteur. Il est aussi résolu que cette résolution serve de contrat de vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-023

26. RÉPARATION PORTE GARAGE

ATTENDU QU'un panneau de porte de garage est à remplacer ;

ATTENDU QUE suite à des demandes de prix, la directrice de voirie, Isabelle Vanier, recommande la compagnie R. & D. Rousseau Inc. au montant de 584 \$ plus installation estimé à 472 \$ pour un montant total de 1 056 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de faire remplacer un panneau de porte de garage par R. & D. Rousseau Inc. pour un montant d'environ 1 056 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-024

27. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 375 969 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que la municipalité de L'Avenir informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et

préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2020-01-025

28. RGMR – ADOPTION BUDGET 2020

ATTENDU QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François (RGMR) a adopté son budget 2020 ;

ATTENDU QU'une copie du budget 2020 est remise à chaque membre du conseil ;

ATTENDU QUE le budget de 2020 de la RGMR est de 2 819 037.70 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2020 de la RGMR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-026

29. OMH – ADOPTION BUDGET 2019 RÉVISÉ

ATTENDU le dépôt du budget de l'OMH (Office municipal d'habitation) 2019 révisé ;

ATTENDU QUE selon le budget révisé, la contribution municipale de 2019 est de 1 020 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'accepter le budget 2019 révisé par l'OMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

LOISIRS ET CULTURE

R 2020-01-027

30. SUBVENTION MI-ANNUELLE – ACTIVITÉS D'HIVER

ATTENDU QUE le comité des Loisirs de L'Avenir a déposé une demande de subvention de 8 000 \$ pour les activités d'hiver ainsi que pour le Bal des Tuques qui aura lieu le 8 février prochain ;

ATTENDU QUE cette subvention est prévue au budget 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de verser une subvention de 8 000 \$ au comité des Loisirs dans le cadre des activités d'hiver 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-028

31. PROTOCOLE D'ENTENTE – MAISON DE LA CULTURE DE L'AVENIR

ATTENDU la demande d'aide financière reçue de la Maison de la Culture de L'Avenir ;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir offre un soutien de 22 500 \$ pour 2020 pour les frais fixes annuels ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir un protocole d'entente pour le soutien financier qui se fera en trois versements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée de verser un soutien financier de 22 500 \$ à la Maison de la Culture de L'Avenir pour 2020. Il est aussi résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire, et Mme Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir le protocole d'entente 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-029

32. PARTENAIRE 12-18 – CONTRIBUTION 2020

ATTENDU la contribution financière demandée pour 2020 au montant de 3 662.30 \$ représentant 2.65 \$ par habitant ;

ATTENDU QUE la contribution permet à la municipalité d'avoir une ressource à L'Avenir pour Partenaire 12-18 à raison d'une fois semaine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de verser la contribution financière à Partenaire 12-18 pour 2020 au montant de 3 662.30 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-01-030

33. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DU PATRIMOINE

ATTENDU QUE la communauté locale de L'Avenir a connu un grand succès lors de la journée du patrimoine en 2018 ;

ATTENDU QUE le comité souhaite tenir une deuxième journée du patrimoine le 2 mai 2020 à la salle multifonctionnelle de l'église ;

ATTENDU QUE le comité demande à la municipalité une contribution financière de 600 \$ afin de couvrir les frais reliés à l'accueil et la publicité de l'évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que la municipalité de L'Avenir offre une contribution financière de 600 \$ pour l'évènement Journée du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

34. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de décembre 2019 est remis à tous les conseillers.

35. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2020-01-031

36. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, de lever la séance à **20 heures 29 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 3 février 2020.

Fournisseurs	Description	Montant
Eurofins Environex	Analyse TEU (15/10 - 14/11)	178,67 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (05/11)	23,81 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (03/12)	30,52 \$
Inspections échelles Denis Thibault	Inspection des échelles	310,43 \$
Vertisoft inc	394-2422 - Décembre 2019	127,02 \$
Vertisoft inc	Frais pour message congé des fêtes	14,07 \$
Fleuriste Bergeron	Arrangement floral - Ancien maire R. St-Cyr	96,58 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Janvier 2020	363,14 \$
Service de sécurité ADT Canada inc	Surveillance du 01/01/20 au 31/03/20	200,02 \$
Boisvert Annie	Remb tx non résident (Sarah - piscine)	80,00 \$
Transport SS	Eau	14,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	75,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	78,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	191,55 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	120,00 \$
Bell Mobilité	313-3150 / 475-7111 / 7150 / 5374 - Décembre	204,50 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/12/19 au 15/01/20	82,14 \$

Bergeron Jean-Pierre	Essais annuels des pompes	750,00 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle des Loisirs	347,59 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle des Loisirs	344,59 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Garage municipal	1 451,30 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle des Loisirs	369,64 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Garage municipal	591,38 \$
Canimex	Palier a applique en tôle - Tracteur trottoir	6,25 \$
Carrieres PCM Inc.	Rechargement remplacement ponceau 6e Rang	185,10 \$
Maxime T. Coté	Déplacement - Remplir cylindre	16,80 \$
Tommy Demerchant	Chercher batteries - Citerne et unité d'urgence	63,84 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Batterie classe 8	310,26 \$
WSP Canada inc	R2019-12-307 Développement domiciliaire	2 073,00 \$
CMP Mayer Inc.	Bottes pompier	169,30 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique - Décembre 2019	257,06 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique - Janvier 2020	257,06 \$
Lafrenière Olivier	Remb tx non résident (Piscine)	14,00 \$
Les Jeux Modul'air inc	Jeu ballon poire, tit-tac-toc - Jeux Modul'air inc	263,26 \$
Macpek	Dégivreur bas de pare-brise - Inter 7600	283,51 \$
Electro Systeme Inc.	Réparation lumières (Garage, loisirs et McGiveney)	325,08 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	R2019-09-226 Boulons, écrou - Buvette	12,37 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Boulons, écrous, brides - Mack blanc	171,86 \$
Garage J. Fortier	Remplacer drive shaft - Camionnette	1 144,37 \$
Hydro Québec	Lumières de rue - Décembre 2019	513,93 \$
Marco mini-mécanique	Chaine au carbure	107,54 \$
JFX Hydraulique	Réparation tuyau et huile - Mack blanc et inter	2 365,18 \$
Coté Luc	Achat cartouche et papier imprimante	95,40 \$
Coté Luc	Déplacement - Réunion directeur	84,00 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires juridiques - ND: 812-1307-001	71,86 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires juridiques - ND: 812-1307-082	186,84 \$
Martech inc	R2019-12-317 Signalisation avec logo	934,98 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Vérifier fuite d'air, changer kit brake - Inter 7600	678,84 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Ajuster freins - Mack blanc	178,50 \$
Cogeco Connexion inc	394-2741 du 13/12/19 au 12/01/20	68,87 \$
MRC Drummond	Mandat Cogesaf - Rivière St-Germain	1 065,85 \$
MRC Drummond	Mise a jour annuelle - Gonet	1 405,52 \$
Municipalité de Wickham	Entraide incendie LAVI20191122	979,70 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20191122	4 119,03 \$
PJB Industries inc	Lames, nez, sabots - Mack blanc	2 550,15 \$
Oxy-Centre inc	Contrat annuel 2020	219,62 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de janvier 2020	312,80 \$
Les Travaux GM	Déneigement point d'eau (1er, 7e, Allard, McGiveney)	482,90 \$

Poirier Denis	Déneigement point d'eau Trahan	574,88 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur garage	100,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur garage	50,00 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	R2019-11-292 Consultations urbaniste	1 603,90 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	Amendement zone ID8	362,17 \$
Serrurier Déziel inc	Réparation barre panique (vandalisme)	178,67 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	3 009,45 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	2 749,48 \$
Info Page	Fréquence numérique - Décembre 2019	116,17 \$
Info Page	Fréquence numérique - Janvier 2020	116,17 \$
L'Express Drummondville inc	Publication assemblée de consultation	262,06 \$
Lafond Carol Ann	Achat décorations Noel	43,12 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU - Décembre 2019	1 494,68 \$
Lemire Suzie	Cafetière	155,65 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Décembre 2019	75,60 \$
Würth Canada Limited	Attaches, disque coupe, lampe, bobine de tuyau	1 047,42 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	39 958,00 \$

Banque Nationale	R2018-03-083 Billets municipaux - Projet domiciliaire	2 524,53 \$
Buffet à la Carte	Souper des bénévoles - 5 décembre 2019	1 917,78 \$
Plomberie Aldo	R2019-09-226 Branchement buvette	1 546,41 \$
École L'Avenir	R2019-11-294 Soutien financier 2019-2020	833,34 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Novembre 2019	497,42 \$
Hydro Québec	Station de pompage du 16/10/19 au 12/12/19	82,22 \$
Hydro Québec	Étang du 16/10/19 au 12/12/19	708,43 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2019-01-007 Quote part 2019	8 383,12 \$
Lafond Carol Ann	R2017-12-322 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Lemire Suzie	R2018-12-308 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Lemire Suzie	R2019-09-226 Fauteuils et vitrine d'affichage	1 638,14 \$
Lemire Suzie	Achat timbres, système de caméra et caméra	752,35 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	Souper des bénévoles - 5 décembre 2019	212,12 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	19 195,86 \$

SALAIRES DÉCEMBRE 2019	
Salaires nets décembre 2019	23 464,52 \$
Remises provinciales décembre 2019	8 094,36 \$
Remises fédérales décembre 2019	3 241,24 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES DÉCEMBRE 2019	34 800,12 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER DÉC 2019	39 958,00 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES DÉC 2019	19 195,86 \$
TOTAL COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2019	93 953,98 \$

